La Propriété Industrielle

REVUE MENSUELLE DU BUREAU INTERNATIONAL

POUR LA PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE, A BERNE

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

UNION INTERNATIONALE: Ratification des Actes de La Haye et nouvelles adhésions. TERRITOIRE DE L'ILE DE NORFOLK ET TERRITOIRE SOUS MANDAT DE NAURU. Circulaire du Conseil fédéral suisse aux États de l'Union concernant l'adhésion desdits territoires à la Convention d'Union (du 29 juin 1936), p. 109.

LEGISLATION INTÉRIEURE: ALLEMAGNE. I. Loi sur les modèles d'utilité (du 5 mai 1936), p. 109. — II. Avis concernant la protection des inventions, dessins et modèles et marques à cinq expositions (des 19 et 26 juin et 20 et 24 juillet 1936), p. 112. — AUTRICHE. Avis accordant la protection temporaire aux produits exhibés à trois expositions (n° 174 202-GR/36, du 23 juin 1936), p. 112. — FRANCE. I. Décrets portant application de la loi du 20 avril 1932 sur l'indication d'origine de certains produits étrangers (des 16 avril et 8 mai 1936), p. 113. — II. Arrêtés accordant la protection temporaire aux produits exhibés à deux expositions (des 15 et 26 juin 1936), p. 115. — PALESTINE. Ordonnance concernant la compétence en matière de brevets et de dessins (n° 106, du 13 juin 1935), p. 115. — URUGUAY. Décret concernant la cession des marques (du 19 septembre 1933), p. 115.

SOMMAIRES LÉGISLATIFS: FRANCE. I. Décrets portant définition des appellations d'origine contrôlées de certains vins (des 15 et 31 mai 1936), p. 115. — II. Décret portant application aux Établissements français dans l'Inde de certaines lois et décrets (du 27 mai 1936), p. 115. — TCHÉCO-SLOVAQUIE. Ordonnance concernant le commerce du thé en paquets (du 1er mars 1935), p. 115.

PARTIE NON OFFICIELLE

ÉTUDES GÉNÉRALES: Des effets de la publication de l'invention, à l'étranger, avant le dépôt de la demande aux États-Unis (John A. Dienner), p. 115.

CONGRÈS ET ASSEMBLÉES: Réunious internationales. Association internationale pour la protection de la propriété industrielle. Congrès de Berlin (1er-6 juin 1936), p. 116.

JURISPRUDENCE: FRANCE. I. Brevet d'invention. Combinaison nouvelle d'élèments connus. Brevetabilité. Emploi des mêmes èléments. Goudronneuse automobile. Contrefaçon, p. 126. — II. Ventes (fraudes et délits dans les). Tromperie sur les qualités substantielles (loi du ler avril 1905, art. ler). Perles fines. Perles naturelles. Perles de culture. Colliers. Vente sans indication de composition. Relaxe. Motifs contradictoires, p. 126. — III. Presse-Outrage-Diffamation. Droits de la critique. Critique d'une invention. Affirmation inexacte. Bonne foi du journaliste. Réponse faite à la critique, p. 127. — IV. Brevets d'invention. 1º Nouveauté. Exception de divulgation. Documents sans date certaine. 2º Nouveauté. Exception de divulgation. Dessin schématique. Éléments isolés. Comprèhension de l'invention impossible. 3º Déchéance pour non-exploitation. Force majeure. Efforts sérieux et certains, p. 127. — ITALIE. I. Marques. Nouveauté. Reconnaissance par rapport au moment où la marque a été adoptée et non pas par rapport à la date du dépôt. Priorité d'emploi et droit de possession personnelle. Notion. Limites, p. 127. — II. Concurrence déloyale. Machines ou parties de machines remises à neuf (roulements à billes). Vente à ce titre. Maintien de la marque d'origine. Acte illicite, p. 127. — MAROC. Marque de fabrique. Dépôt au Bureau international de la propriété industrielle à Berne. Protection au Maroc. Imitation caractérisée d'une étiquette. Différences de dénominations inopérantes. Contrefaçon et usage d'une marque contrefaite, délits distincts. Possibilité de poursuivre l'auteur de l'usage sans nécessité de mettre en cause le contrefacteur luimême, p. 128. — SUISSE. Marque de fabrique. Concurrenc déloyale. Marque de fabrique déposée «Silysium» pour verres de montre; vente par un concurrent de verres de montre en «silizium»; action en dommages-intérêts et en interdiction de l'emploi du mot ineriminé; déboutement, p. 128.

BIBLIOGRAPHIE: Ouvrages nouvcaux (M. Ghiron; N. Mazzolà; G. Wilke), p. 128.

PARTIE OFFICIELLE

Union internationale

Ratification des Actes de La Haye et nouvelles adhésions

TERRITOIRE DE L'ILE DE NORFOLK TERRITOIRE SOUS MANDAT DE NAURU

CIRCULAIRE

DU CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE AUX ÉTATS DE L'UNION CONCERNANT L'ADIIÉSION DU TERRI-TOIRE DE L'ÎLE DE NORFOLK ET DU TERRI-TOIRE SOUS MANDAT DE NAURU À LA CON-VENTION D'UNION POUR LA PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

(Du 29 juin 1936.)

Le Département politique fédéral a l'honneur de porter à la connaissance du Ministère des Affaires étrangères que, par note du 18 de ce mois, la Légation de Grande-Bretagne à Berne a fait part au Conseil fédéral suisse, à la demande du Gouvernement de Sa Majesté Britannique dans le Commonwealth d'Australie, de l'accession du territoire de l'île Norfolk et du territoire sous mandat de Nauru à la Convention pour la protection de la propriété industrielle, signée à La Haye le 6 novembre 1925, en application de l'article 16^{bis} de cet accord.

Conformément à l'article 16, alinéa 3, de ladite Convention, appliqué par analogie, ces accessions produiront leurs effets un mois après l'envoi de la présente notification, soit à partir du 29 juillet 1936.

En priant le Ministre des Affaires étraugères de bien vouloir prendre note de ce qui précède, le Département saisit cette occasion delui renouveler les assurances...

Législation intérieure

ALLEMAGNE

I LOI sur les modèles d'utilité (Du 5 mai 1936.)(1)

§ 1^{er}. — (1) Sont protégès aux termes de la présente loi, à titre de modèles d'utilité, les instruments de travail ou les objets d'emploi pratique ou leurs parties qui, par une configuration, une disposition ou un dispositif nouveaux, sont destinès à servir à ce but de travail ou d'emploi.

(2) Ne sont pas réputés nouveaux les objets qui, au moment du dépôt (§ 2),

(1) Communication officielle de l'Administration allemande.